



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question au Gouvernement n° 494

Texte de la question

POLITIQUE SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz, pour le groupe des député-e-s communistes et républicains.

M. Maxime Gremetz. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Monsieur le ministre, votre ministère est encore à l'honneur ! Les chiffres montrent une nouvelle hausse du chômage et notamment de celui des jeunes - 7,4 % -, une augmentation de la précarité, des licenciements collectifs et des délocalisations pour le seul profit des actionnaires.

Certes, le contexte international joue pour une part dans cette situation, mais vos décisions, votre politique de classe, sont désastreuses pour les Français et le pays.

Cette nouvelle dégradation de l'emploi coïncide avec la satisfaction donnée au MEDEF (« Ah ! » *sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française*) par l'abrogation de l'essentiel de la loi de modernisation sociale. C'est un véritable feu vert donné au patronat pour licencier, exploiter et déréglementer.

Et n'oublions pas la faillite d'Air Lib, la privatisation d'Air France, le démantèlement des services publics et la déréglementation du fret à la SNCF : autant d'emplois en moins ! Il y a aussi la suppression des emplois-jeunes : 22 000 dans l'éducation nationale seront au chômage le 1er mai.

Dans le même temps, le pouvoir d'achat stagne, les salaires sont gelés, la consommation des ménages et le moral des Français sont au plus bas, la croissance s'affaisse et les déficits augmentent.

M. Richard Mallié. Quelle est la question ?

M. Maxime Gremetz. Pourtant, allègrement, vous distribuez 22 milliards d'euros de cadeaux, sous forme d'exonération de cotisations patronales, à ceux qui licencient. Vous voulez privatiser la protection sociale et la santé. Vous vous attaquez à notre système de retraite par répartition. Vous supprimez le contrôle de l'utilisation des fonds publics, qui s'en vont souvent en placements financiers. Vous allégez encore l'impôt sur les grandes fortunes et piochez dans la poche des personnes âgées et de leurs familles pour financer l'APA. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. Monsieur Gremetz, je n'ai pas encore entendu votre question !

M. Maxime Gremetz. Vous refusez de légiférer contre les « patrons voyous », contrairement à l'engagement pris par le Président de la République. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. S'il vous plaît, mes chers collègues, M. Gremetz va poser sa question.

M. Maxime Gremetz. Monsieur le ministre, vos mesures sont de plus en plus contestées et combattues, dans la

rue et partout, (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) des propositions alternatives sont formulées tendant au progrès social et à la justice. Allez-vous enfin y répondre positivement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité.

M. François Fillon, ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, il faut reconnaître à Maxime Gremetz la grande cohérence de ses positions, et depuis longtemps.

M. Jean Roatta. C'est vrai !

M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Il est à peine plus critique à l'égard de notre gouvernement qu'il l'était à l'égard du précédent ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

La politique de l'emploi que le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin conduit est une politique claire et, surtout, une politique de bon sens.

M. Augustin Bonrepaux. Et le chômage ?

M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Elle consiste à préparer le retour de la croissance en s'appuyant sur les entreprises plutôt que sur des artifices.

Ce n'est pas, monsieur Gremetz, la dépense publique qui fait la croissance.

M. Guy Drut. Eh non !

M. Richard Mallié. Bien au contraire !

M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité. C'est le nombre d'heures travaillées, multiplié par la productivité des Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Et le moins qu'on puisse dire, c'est que, en la matière, notre pays a encore beaucoup de progrès à accomplir.

M. Christian Estrosi. Très bien !

M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Que nous propose M. Gremetz ? De réduire encore un peu plus le temps de travail ? De creuser un peu plus le déficit ? De renforcer le sentiment d'injustice que suscite une politique d'assistance qui décourage l'initiative et le travail ? Ce n'est pas le choix que nous avons fait.

M. Maxime Gremetz. Et les 6 millions de pauvres !

M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Tous les pays européens connaissent aujourd'hui les mêmes difficultés en matière d'emploi. Ce que le Gouvernement veut, avec la politique économique et la politique de l'emploi qu'il conduit, c'est faire en sorte que, dès le retour de la croissance, celle-ci soit plus riche en emplois qu'elle ne l'a été par le passé. C'est dans ce sens que nous agissons, monsieur Gremetz, et c'est dans ce sens que nous allons continuer à agir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 494

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 27 mars 2003